Agenda

Samedi 7 novembre
«L'astronome» par le théâtre de l'Avant Seine à la salle des fêtes à 20 h 30.

Mercredi 11 novembre
Cérémonies commémoratives intercommunales de l'armistice aux monuments aux morts
- 10 h : Saint-Fargeau-Ponthierry
- 10 h 30 : Boissise-le-Roi
- 11 h : Saint-Sauveur-sur-Ecole
- 11 h 30 : Pringy

Mercredi 11 novembre
Repas des aînés à la salle omnisports, à 12 h 30.

Dimanche 15 novembre
Messe de la Saint-Martin à 10 h 30, en l'église Saint-Denis.

Vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 novembre
Exposition de l'atelier photo d'Artissime dans les salons de la mairie.
Vernissage, vendredi 13 à 18 h.
Expositions : samedi de 10 à 12 h et de 14 h à 18 h, dimanche de 15 h à 18 h.

Vendredi 20 novembre
Soirée «Beaujolais nouveau» organisée par le comité des fêtes à la salle des fêtes, à 20 h.

Samedi 21 et dimanche 22 novembre
Vente de charité de Noël au couvent Castel Nazareth, de 10 h 30 à 17 h.

Du samedi 21 au dimanche 29 novembre
Salon municipal de peinture dans les salons de la mairie.
Vernissage, samedi 21 à 11 h.

Samedi 28 et dimanche 29 novembre
Marché de Noël organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes, de 14 h à 18 h 30.

Vendredi 4, samedi 5 et dimanche 6 décembre
«Téléthon» à la salle des fêtes et à la salle omnisports.

Dimanche 6 décembre
1er tour des élections régionales de 8 h à 18 h.

Vendredi 11 décembre
Remise des colis de Noël à nos aînés à l'hôtel de ville, de 14 h 30 à 17 h.

Samedi 12 décembre
Remise des colis de Noël à nos aînés à la salle de La sellerie, à Orgenoy de 10 h 30 à 13 h.

Samedi 12 décembre
Audition de Noël de l'école municipale de musique à la maison de retraite «Le Village», à 16 h.

Dimanche 13 décembre
2ème tour des élections régionales de 8 h à 18 h.

Jeudi 31 décembre
Réveillon de la Saint-Sylvestre organisé par l'Association Franco-Portugaise à la salle des fêtes.

N° de Tél. utiles

Mairie de Boissise-le-Roi
- Tél. : 01 60 65 44 00
- Fax : 01 60 65 92 08

Groupe scolaire André Malraux
- Maternelle : 01 60 65 60 85
- Elémentaire : 01 60 65 50 28

Groupe scolaire de Château-Villard
- Maternelle : 01 60 66 02 24
- Elémentaire : 01 60 66 19 62

Centre antipoison : 01 40 05 48 48

SOS médecin : 36 24

SOS Amitiés : 01 42 97 06 26

SAMU : le 15

Police secours : le 17

Pompiers : le 18

Vétérinaire : 01 64 19 41 52

Pharmacie : 01 60 65 60 65

Hôpital de Melun : 01 64 71 60 00

Urgences médicales (MU77) : 0 825 826 505

Accueil toxicomanie : 01 64 87 62 00

Maison médicale :
Médecin généraliste :
Dr Jeanine Thomas-Villeneuve
01 64 09 81 48
Chirurgien dentiste :
Dr Laurence Aussavis
01 64 38 11 85
Pédicure podologue :
Océane Goffin - 09 81 88 23 75
Diététicienne :
Laura Josse - 06 20 73 33 31
Ostéopathe :
Mélanie Blaes - 01 60 65 61 42
Infirmière :
Mme Dalla Riva - 06 08 03 05 50

SIDA info service : 0 800 840 800

Drogue, alcool, tabac : 0 800 009 292

Dépannage GDF : 0 800 473 333

Dépannage EDF : 0 810 333 077

Dépannage EAU : 0 811 653 535

Commissariat de Police : 01 64 79 41 00

Directeur de la publication : Gérard Aubrun
Rédaction/photos : comité de communication de la mairie de Boissise-le-Roi
Photos : atelier photo Artissime, X,...
Fabrication : En UE - Imprimé sur papier écologique (PEFC) recyclable sans chlore
Tirage : 1 700 exemplaires
Distribution - Elus de la majorité

Magazine municipal bimestriel de
Boissise-Orgenoy

Trait d'union

Novembre - Décembre 2015
44

A la une
Les élections régionales : 6 et 13 décembre 2015.

Sommaire

Le mot du maire 3
Actualité
- L'info en direct du conseil municipal 4
Actualité
- Elections régionales 5
- Association des Maires de France 6
- Vite dit, bien dit 6
- Ma ville ma planète 7
- Innover pour guérir... Téléthon 2015 7
- Smitom-Lombric 8-9
Travaux
- Comme un arbre dans la ville... 10
- Une borne de recharge pour les véhicules électriques 11
- En images 10-11
Générations
- Rentrée 2015/2016 12-13
- Les salons de l'étudiant 13
- Brocante des enfants de l'association Alpage 14
- Information forfait imagine R 14
- Seniors 15
Du côté de Melun Val de Seine
- PLH 16
Service public
- Information sur le paiement des impôts et les services en ligne 17
Ma ville ma planète
Les conseils du jardinier 18
Sports et loisirs
- Rendez-vous à la bibliothèque municipale 19
- Patinage artistique 20
- Karaté 20
- Hockey in line 20
- Fête patronale et marché d'automne 21
Vie pratique
- Manger, bouger 22-23
Expression du groupe minoritaire 24
Instants choisis 25
Etat civil 26
Collectes 26
Et si on sortait
- Exposition photos 26
- Marché de Noël 26
- Théâtre de l'Avant Seine 27
- Vente de charité 27
- Beaujolais nouveau 27
- Salon municipal 27
- Musée de la gendarmerie 27
Agenda 28
N° de Tél. utiles 28

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
- le samedi de 8 h 30 à 12 h.

Téléphone : 01 60 65 44 00

Fermeture hivernale : samedi 26 décembre et samedi 2 janvier 2016

Adresse Internet de la mairie

Courriel : *contact@mairie-boissise-le-roi.fr*
Site officiel : *www.mairie-boissise-le-roi.fr*

Déchetterie d'Orgenoy *(horaires d'hiver)*

Lundi au vendredi : de 14 h à 18 h
Samedi : de 9 h à 18 h
Dimanche : de 10 h à 13 h

Encombrants

Novembre : le 24
Décembre : le 22

Pour toutes questions liées à la collecte de vos déchets, contactez le SMITOM. ***Numéro vert : 0 800 814 910***

Collectes ménagères

Déchets ménagers (couvercle gris) : lundi et vendredi
Emballages (couvercle jaune) : jeudi
Déchets verts (couvercle marron) : mardi *(dernier ramassage : voir article page 9)*

Eclairage

Les prochains passages auront lieu les jeudis 12 novembre et 17 décembre. Merci de signaler en mairie au 01 60 65 44 00, avant cette date, les anomalies de fonctionnement constatées.

Maison départementale des solidarités

de Melun Val de Seine. Vous souhaitez l'aide d'une assistante sociale, vous pouvez appeler au **01 64 10 62 10.**

Prochain conseil communautaire

Lundi 7 décembre 2015 à 20 h, à l'amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château, à Melun.

Photo de couverture

Le Père Noël revient cette année

Petits et grands auront le bonheur de se voir offrir la traditionnelle photo souvenir réalisée par l'atelier photo d'Artissime et offerte par le comité des fêtes.

Le mot du maire

Le droit à la sécurité et à la tranquillité, la première des libertés !

A l'heure où la ville concentre tous les grands enjeux du 21ème siècle, mobilité, développement durable, urbanisme, emploi, mixité… Boissise-le-Roi, heureux mélange de paysages divers empreints de charme et d'authenticité, allie qualité de vie d'une petite ville et développement réfléchi des équipements d'une grande ville : des éléments primordiaux à préserver !

Toutefois, à l'image de notre pays, elle voit aujourd'hui évoluer des faits constatés, incivilités, pratiques addictives, conflits de voisinage… Elle n'est pas confrontée à un climat d'insécurité mais doit faire face à un sentiment d'insécurité provoqué parfois par des «pétarades» de scooter, une sono trop puissante, un rassemblement de quelques jeunes dans certains secteurs mais aussi des dégradations du patrimoine communal. Ce sentiment d'insécurité, qu'il soit lié à des faits concrets ou à une perception plus subjective, progresse… Un cambriolage est un cambriolage de trop, une dégradation est une dégradation de trop !

Bien que les services de la Police Nationale et ceux de la Police Municipale continuent à coordonner leurs actions, leur présence et leurs rondes, tant en journée que la nuit, ne suffisent malheureusement pas à diminuer toutes les incivilités sur notre territoire. La majorité municipale et moi-même nous fixons donc de nouvelles priorités, de nouvelles méthodes et sommes en train d'étudier la faisabilité d'un projet de vidéo protection installée, dans un premier temps, autour des bâtiments publics.

Tout en garantissant les libertés des citoyens, les caméras seront placées sur ces sites pour veiller aux biens publics. En cas d'incident, la vidéo filmée en très haute définition sera d'abord visionnée en interne par des personnes habilitées et ensuite exploitée par la Police Nationale.

Nous sommes tous solidairement responsables du bien-être collectif. Le respect de certaines règles de base du «bien-vivre» en société profite à chacun d'entre nous. La sécurité et la sécurisation de nos biens ne sont pas l'affaire de la Police seule ni des élus, c'est l'affaire de tous. Nous devons être solidaires et agir ensemble pour observer puis informer afin de décourager les auteurs de ces actes malveillants.

Nous assumons nos responsabilités, comme nous assumons la fermeté que demande la lutte contre toutes les violences, contre toutes les causes des violences et contre toutes les incivilités.

Nous ne sommes pas encore à la fin de l'année pour former des vœux néanmoins je souhaite qu'ensemble nous puissions œuvrer à la mise en place d'une politique équilibrée entre tranquillité publique et santé publique, sans pour autant oublier de «faire la fête»…

Gérard Aubrun
Maire

L'essentiel du 24 septembre

Convention d'utilisation de la piscine de Saint-Fargeau-Ponthierry
La commune de Saint-Fargeau-Ponthierry met à disposition des élèves de notre commune les installations de la piscine Roger Gladieux.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la piscine pour l'année scolaire 2015/2016, le montant forfaitaire étant fixé à 99,25 € la séance (montant susceptible d'être réactualisé au 01/01/2016).
Adopté à l'unanimité.

Convention avec l'association ALPAGE pour la mise à disposition de salle
La commune décide de soutenir l'association «garderie multi-accueil ALPAGE» dans la poursuite de ses objectifs en mettant gratuitement à sa disposition une salle de lecture située dans l'enceinte de la bibliothèque municipale.
Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cette salle durant les semaines scolaires à compter du 29/09/2015.
Adopté à l'unanimité.

Convention entre la commune de Boissise-le-Roi et le Comité Européen des Jumelages
Une convention avait été signée le 6 décembre 2001 entre la commune de Boissise-le-Roi et l'association dénommée «Association de Jumelage de Boissise-le-Roi».
Compte tenu du changement de dénomination de cette association qui devient «Comité Européen des Jumelages», le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.
Adopté à l'unanimité.

Modification du Plan d'Occupation des Sols
Dans le cadre de l'aménagement du «Cœur de village» à Orgenoy, il y a lieu de procéder à la modification du POS en supprimant la restriction d'implantation en limite de voirie afin de reculer d'un mètre la construction du bâtiment rue d'Aillon, dans l'alignement du bâti déjà présent et permettre ainsi un meilleur aménagement du trottoir à cet endroit tout en sécurisant les entrées et sorties de cet espace.
Adopté à l'unanimité.

Actualisation du Programme Local de l'Habitat 2016-2021
Le Programme Local de l'Habitat a pour objet de définir, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les différentes communes composant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
Le projet d'actualisation du PLH répondant aux besoins du territoire, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à ce projet validé le 7 septembre 2015 par délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
Adopté à l'unanimité.

Participation financière de la commune versée aux élèves fréquentant les conservatoires de musique des communes de l'agglomération de Melun Val de Seine
Les conventions signées les années précédentes avec les communes de l'agglomération de Melun Val-de-Seine permettaient la prise en charge par les communes extérieures de 25 % du coût résiduel par élève pour les enfants fréquentant les conservatoires de la CAMVS,.
Ces conventions n'étant pas renouvelées, le conseil municipal décide de verser, à compter de septembre 2015, une participation de 318 € par année scolaire, pour les enfants de notre ville inscrits aux conservatoires de musique de l'agglomération de Melun Val de Seine.
Ils pourront en bénéficier jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 18 ans, seules les inscriptions annuelles (par année scolaire) seront prises en compte.
Adopté à l'unanimité.

Approbation de l'agenda des travaux relatifs à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR)
Le dépôt du projet d'agenda relatif à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite est fixé au 26/09/2015.
Le conseil municipal décide d'adopter l'agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments communaux de Boissise-le-Roi et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.
Adopté à l'unanimité.

Prochain conseil municipal
Jeudi 26 novembre à 20 h à la salle de La Sellerie à Orgenoy.

Elections régionales

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.
Toute la France métropolitaine ainsi que la Guadeloupe et la Réunion voteront pour élire les conseillers régionaux.
La Guyane et la Martinique éliront les conseillers de leurs assemblées car elles deviennent des collectivités territoriales uniques, impliquant une fusion du département et de la région.
En 2015, Mayotte ne connaîtra pas d'élections régionales.

Qui peut voter ?
Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Durée du mandat des conseillers
Les conseillers régionaux sont élus pour six ans et sont rééligibles. Ils se renouvellent intégralement.

Mode de scrutin
Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.

- Au premier tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %), elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante. Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se maintenir et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

- Au second tour, la liste qui arrive en tête obtient un quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

Le vote par procuration
Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.
Le choix du mandataire est libre et sa présence n'est pas nécessaire lors de l'établissement de la procuration. L'électeur qui choisit est le mandant et celui qui vote à sa place est le mandataire.

Les démarches à accomplir
L'électeur peut désormais remplir sa demande de vote par procuration depuis son ordinateur personnel, en utilisant le formulaire Cerfa n°1495201, disponible en ligne (*). Il doit néanmoins toujours se présenter en personne et muni d'une pièce d'identité au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail afin de valider sa demande. Le formulaire peut aussi être obtenu au guichet de l'une des autorités.
Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France (art L.73). Il ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de le prévenir de l'établissement de la procuration.

(*)Vous pouvez télécharger le formulaire de vote par procuration sur ce site :
www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

Association des Maires de France

Communes, un patrimoine en danger...
Notre commune s'est associée le samedi 19 septembre 2015 à l'appel de l'Association des Maires de France (AMF).
Comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, l'Etat a décidé de réduire de 30 % les dotations qui étaient jusque-là accordées aux communes et aux intercommunalités pour assurer leurs missions.

Plus d'une centaine de personnes se sont déplacées en mairie pour signer la pétition sur le cahier mis à leur disposition.
Espérons que cette action permettra d'infléchir la position du gouvernement avant qu'il n'arrête son projet de loi sur les finances 2016.
Pour mémoire, l'addition de toutes les mesures gouvernementales aboutit à une perte cumulée de 360 000 €, que devra supporter notre commune à l'horizon 2017.

De longue date, Boissise-le-Roi fait de gros efforts de gestion qui lui permettent de continuer à figurer au tableau d'honneur des villes bien gérées en raison de sa politique financière, saine et équilibrée, qui repose sur une maîtrise de ses dépenses courantes et une baisse continue de son endettement.

Nous avons la volonté de préserver des «services quotidiens» de qualité assurant à chacun un cadre de vie essentiel au développement humain et de continuer à financer des investissements préparant l'avenir de notre ville.

Oui aux efforts, non à une sanction généralisée !
La situation économique et financière de notre pays impose que chacun fasse des efforts, y compris les communes, pour réduire les déficits et l'endettement public. Mais il n'est pas normal que l'Etat, faute de se réformer, fasse porter un effort démesuré sur les communes. Elles vont subir 25 % de l'effort de réduction des dépenses publiques alors que les communes ne sont responsables que de 4 % de la dette française.

Vite dit, bien dit

Bienvenue à Fil et Aiguille

- Retouche
- Confection sur mesure
- Ameublement

3, square des Chênes - 77310 Orgenoy
Tél.: 06 16 16 14 31

Ma ville ma planète

COP21 : c'est quoi ?
La conférence COP21, aussi nommée «Paris 2015», se tiendra sur le site de Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre. Cette 21ème conférence concernant les changements climatiques rassemblera 20 000 représentants et observateurs venus du monde entier. Elle devrait aboutir à l'adoption d'un accord universel et contraignant sur le climat afin de maintenir la température globale sur Terre en deçà d'un réchauffement de 2°C.

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a été adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par 196 «Parties» : 195 Etats plus l'Union Européenne en tant qu'institution *(parties prenantes à la Convention).*

Cette convention cadre est une convention universelle de principe, qui reconnaît l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène.

La Conférence des Parties (COP) constitue l'organe suprême de la convention. Elle se réunit chaque année lors de conférences mondiales où sont adoptées des décisions dans le respect des objectifs de lutte contre les changements climatiques. Celles-ci ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des parties ou par consensus.

La conférence se déroule par rotation dans un des pays des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe Centrale et Orientale, Europe de l'Ouest et autres. L'année dernière, la COP20 s'est déroulée à Lima au Pérou. En 2015, la COP qui se tiendra à Paris sera la 21ème, d'où le nom de COP21.

Innover pour guérir... Téléthon 2015

Grâce à l'élan populaire, une révolution scientifique, médicale et sociale a été engagée et des premières victoires remportées.
Le Téléthon 2015 accueille un parrain d'exception. En effet, Marc Lavoine, chanteur, acteur, écrivain et homme engagé, a choisi, cette année, de mettre ses multiples talents au service de la campagne nationale.

Tous aux animations du Téléthon 2015 qui se déroulera les 4, 5 et 6 décembre.
D'ores et déjà, réservez vos vendredi, samedi et dimanche pour participer aux différents événements qui se dérouleront dans notre ville et dont le programme vous sera communiqué au cours du mois de novembre, directement dans vos boîtes aux lettres.
L'organisation de ces manifestations repose uniquement sur l'engagement de bénévoles motivés et dynamiques qui se mobilisent chaque année pour récolter un maximum de dons reversés intégralement au profit de cette œuvre caritative. Sans eux rien ne serait possible !
En 2014, le montant des fonds recueillis au niveau national pour la recherche et la lutte contre les maladies génétiques a été de 92 920 108 euros *(en augmentation par rapport à 2013).* Notre commune a également affiché un résultat final en progression : 11 048 euros.

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du comité d'organisation du Téléthon 2015 et offrir vos idées et votre disponibilité, contactez Charles Neotti au 01 60 65 44 00.

Smitom-Lombric *(suite)*

Nouvelles modalités d'accès à la déchetterie
Depuis le 1er octobre 2015, une nouvelle gestion des accès s'est matérialisée par l'enregistrement du numéro fiscal des administrés dans les bases de données du Smitom-Lombric.
En conséquence, de nouvelles cartes vont être mises en circulation. Celles-ci donneront aux usagers l'accès à leur déchetterie de référence avec un nombre de passages annuel fixe. 18 droits d'accès par an sont accordés à chaque administré, soit 36 passages pour un petit véhicule *(voir tableau en page 9).*

Afin de faciliter l'application sur le terrain, les droits d'accès consommés à chaque passage sont décomptés en fonction du type de véhicule uniquement *(ils sont indépendants du type de déchets et du niveau de remplissage du véhicule).*

Une fois la totalité des accès consommée, les usagers pourront continuer à se rendre en déchetterie en payant chaque nouveau passage selon la tarification définie dans le règlement intérieur des déchetteries.

Un usage normal de la déchetterie n'entraînera pas d'accès payant.

Première inscription :
Pour un premier accès à la déchetterie, vous devez vous munir d'un avis d'imposition locale *(taxe foncière ou d'habitation)* d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- L'agent saisit le numéro fiscal dans son terminal mobile et rend immédiatement le document à l'administré.
- Seuls sont nécessaires les coordonnées et le numéro fiscal, toutes les mentions relatives à des montants financiers pourront être masquées *(photocopie acceptée).*

Sur la base des informations de ces documents, une carte d'accès nominative, valable pour le foyer, est établie. Sa présentation est obligatoire afin de pouvoir accéder à la déchetterie.

Déjà inscrit ?
Les administrés disposant déjà de leur carte d'accès doivent présenter en plus à l'agent d'accueil un avis d'imposition locale *(taxe foncière ou d'habitation)* afin qu'un rattrapage de saisie du numéro fiscal soit réalisé.

Horaires d'ouverture
Ouverture des déchetteries tous les jours, à l'exception des 1er janvier, 1er mai et 25 décembre, y compris les jours fériés, aux horaires habituels :

Horaires d'été (1er avril au 31 octobre) :
du lundi au vendredi, de 15 h à 19 h,
le samedi, de 10 h à 19 h,
le dimanche, de 10 h à 13 h.

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) :
du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h,
le samedi, de 9 h à 18 h,
le dimanche, de 10 h à 13 h.

Informations Collectes

Collecte des déchets verts :
Elle sera interrompue à partir du mardi 1er décembre jusqu'au mardi 22 mars 2016.
Dernier ramassage 2015 pour la commune , mardi 24 novembre. Reprise le 22 mars 2016.

Collecte des déchets ménagers :
Celle du vendredi 25 décembre est reportée au samedi 26 décembre et celle du vendredi 1er janvier au samedi 2 janvier 2016.
Les dates des autres collectes restent inchangées.

Pour toute information, contactez le Smitom délégataire du service public de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.
Tél : 0 800 814 910.

LA GRILLE DES DROITS D'ACCÈS

Catégories de véhicule *selon le volume de stockage*	Droits d'accès consommés *par passage*	Tarification par passage *une fois les 18 droits d'accès dépassés*
Berline, SUV, break ou inférieur (dont deux-roues)	0,5 *sur 36 passages / an*	16,50 €
SUV, break avec les sièges arrières rabattus Ludospace, monospace	1 *sur 18 passages / an*	33 €
Utilitaire	4	132 €
Fourgonnette	10	330 €
Petite remorque (Longueur < 1,50 m)	1	33 €
Grande remorque (Longueur > 1,50 m)	3	99 €
Véhicule plein + remorque	Addition correspondante	Addition correspondante

Seule la remorque est comptabilisée lorsque le véhicule est vide.

Comme un arbre dans la ville...

Couper un arbre n'est pas une décision facile à prendre mais, quand la sécurité est au cœur même de la décision, le bon sens prévaut.

Dans la nuit du vendredi 24 au samedi 25 juillet, un peuplier situé dans l'espace du château d'eau est tombé sur la voie publique, coupant la circulation dans la rue du Clos Bouquet et détruisant la clôture du groupe scolaire André Malraux en empiétant largement sur la cour de récréation.
Cet événement rare s'étant produit en pleine nuit n'a occasionné que des dégâts matériels.

L'intervention rapide du policier municipal, d'élus et de volontaires a permis le rétablissement de la circulation dès la fin de la matinée. La chute de cet arbre provoquée par de violentes rafales de vent a révélé qu'il était atteint d'une maladie invisible et pernicieuse.

Pour des raisons de sécurité, la municipalité a immédiatement pris la décision de couper l'ensemble des peupliers fragilisés situés dans la zone de la station de pompage et du château d'eau.

Réalisation de bancs à La Sellerie

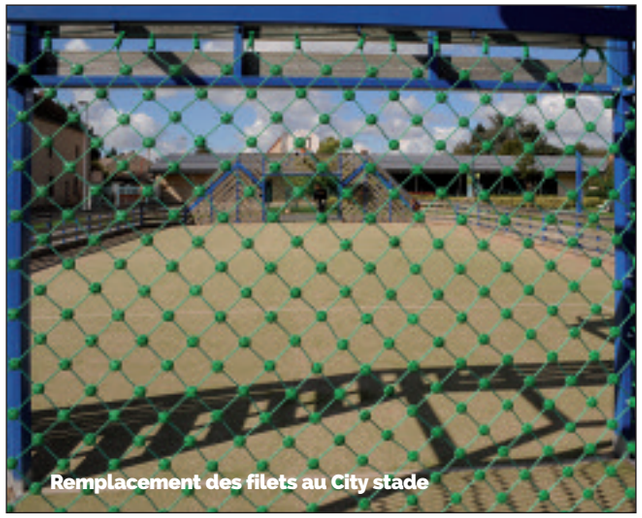

Remplacement des filets au City stade

Une borne de recharge pour véhicules électriques accessible sur la commune

L'objectif du SDESM et de la commune est d'encourager le développement du véhicule électrique.
Depuis octobre, une borne de recharge pour véhicules électriques est accessible sur le parking des enseignants du groupe scolaire André Malraux, pour tous les habitants. Celle prévue sur Orgenoy sera implantée à partir du 2ème trimestre 2016 sur le parking de la salle des fêtes.
L'installation de ces bornes tous les 20 km, selon un maillage précis dans les cœurs de villes et villages, permettra de rassurer le conducteur, l'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles
Aujourd'hui, plusieurs modèles coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant son utilisation par l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché.

Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complet de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 accessible par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ?
Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site Internet ***www.ecocharge77.fr***

Un coût de 5 euros est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite le service est prépayé à raison de 0,5 euro par charge quels que soient le temps et la puissance utilisés.

Démarrage des travaux au Coeur de Village

Rentrée 2015-2016

Sourire aux lèvres pour les plus grands et de grosses larmes dans les yeux pour les bambins des petites sections, c'est ainsi que tout le monde a repris le chemin de l'école en septembre dernier. En cette nouvelle rentrée 13 enfants de petite section ont été accueillis à la maternelle du groupe scolaire de Château-Villard et 27 à celle d'André Malraux. Nous leur souhaitons une excellente scolarité dans nos écoles. Bienvenue aux nouveaux enseignants qui ont rejoint, cette année, les équipes pédagogiques de nos deux établissements scolaires !

Groupe scolaire André Malraux

Maternelle : 95 élèves.
Elémentaire : 166 élèves.
- Petite section : Mme Boucard *(directrice)*
- PS-MS : Mme Levin
- MS : Mme Pérani
- GS : M. Minozzo, remplacé le 1er octobre par M. Rahma
- CP : Mme Thirion
- CE1 : Mme Barret
- CE1-CE2 : Mme Martinet
- CE2 : Mme Quelet
- CM1 : Mme Tondel
- CM1 : Mme Bardin
- CM2: Mme Bélien *(directrice)*

Groupe scolaire de Château-Villard

Maternelle : 39 élèves.
Elémentaire : 83 élèves.
(A noter que l'établissement accueille, en plus, environ 40 enfants non sédentarisés durant l'année scolaire).
- PS-GS : Mme Jeanson
- PS-MS : M. Sangaré
- CP : Mme Maldonado
- CE1-CE2 : Mme Faivre
- CE2-CM1 : Mmes Laruelle et Lecoq
- CM1-CM2 : Mme Laigle *(directrice)*

NAP... ce qui attend les petits régiboissiens et urluquois cette année

La coordinatrice NAP de l'association Avenir a défini une nouvelle organisation.

Maternelle

Les enfants de petite section font la sieste et ont ensuite la possibilité de rejoindre le groupe des moyens pour des activités de type kapla, jeux, peintures..., ceux-ci pouvant quant à eux s'intégrer aux «grands» en fonction de leurs envies.

Les grands ont deux choix d'activités par session de NAP. Ils sont encadrés par deux animateurs diplômés, l'un proposant un jeu et le second une activité manuelle, le tout changeant à chaque séance. Il n'y a pas de groupe affecté à une activité, les enfants la choisissant à chaque fois.

Elémentaire

Cette année, afin de constituer des groupes homogènes, les enfants émettent un vœu pour le choix de leur activité et la coordinatrice les répartit dans les ateliers en fonction des âges et des effectifs.

Pour la seconde période *(de Toussaint à Noël)*, des activités manuelles, le journal des NAP *(du CE2 au CM2)* ainsi que de l'éveil corporel et musical seront à nouveau proposés. En outre et en fonction du groupe scolaire, les enfants auront un nouveau choix entre musique et percussions, théâtre et activités de Noël.

Cette grande diversité d'activités proposée par les services de la Ville permet à tous les enfants fréquentant les NAP d'apprendre et de découvrir de nouveaux horizons. Ce dispositif nécessite un encadrement de 13 adultes pour le groupe scolaire André Malraux et 8 pour le groupe scolaire de Château Villard, *(animateurs, coordinatrice et employés municipaux diplômés).*

Bien manger dans nos restaurants scolaires

Le contrat du prestataire de restauration scolaire a été renouvelé après une nouvelle consultation. Césa resto du groupe Convivio continuera donc à nous fournir les repas en liaison froide. Une fois par mois, un repas bio sera proposé aux enfants, sans surcoût pour les parents. Les menus sont disponibles sur le site Internet de la commune.

Du nouveau...

Dans chaque groupe scolaire, une nouvelle classe a été équipée d'un tableau numérique interactif. Les écoliers ont accueilli cette nouvelle technologie avec beaucoup d'enthousiasme.

Service gratuit

La commune a pris en charge un transport navette, gratuit pour les familles, afin de véhiculer les enfants fréquentant l'accueil de loisirs le mercredi après-midi, du groupe scolaire de Château Villard vers le groupe scolaire André Malraux, après le service de restauration scolaire. Malgré des effectifs faibles, la commune a souhaité conserver ce service pour les familles n'ayant pas de solution alternative de garde. Tous les parents concernés sont donc invités à venir chercher leurs enfants au groupe scolaire André Malraux de 17 h à 18 h 30.

Elections des parents d'élèves

Groupe scolaire de Château Villard

Titulaires
- Virginie Baujard
- Aurore Pellerin
- Isabelle Paillet
- Gaurette Gomes
- Karin Garcia
- Stéphanie Bordin

Suppléants
- Stéphanie Cauvin
- Sonia Cattelan
- Yannick Bonavita
- Cyril Jean-François

Groupe scolaire André Malraux

Primaire

Titulaires
- Franck Lamare
- Delphine Poulain
- Christophe Louro
- Laetitia Lorez
- Estelle Medeiro
- Caroline Le Bon
- Elisabeth Andrieux

Suppléants
- Alice Bulich
- Samira Talbi
- Corinne Rousteau
- Nathalie Jammes
- Hélène Centeio

Maternelle

Titulaires
- Benoît Périchon
- Estelle Medeiros
- Laetitia Lorez
- Franck Lamare

Suppléants
- Sandrine Nebonne Béchet
- Elodie Heurtaux
- Boris Wozniak

Infos collège

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du collège Christine de Pisan de Perthes-en-Gâtinais ont eu lieu vendredi 9 octobre dernier *(taux de participation 45,30 %).*

Résultats obtenus :
- FCPE, présidente Catherine Chandelier : 2 sièges *(41,22 % de votants en sa faveur, soit 162 votes).*
- PEEP, présidente Arielle Glavier : 4 sièges *(58,78 % de votants en sa faveur, soit 231 votes).*

Les salons de l'étudiant

Salon Européen de l'Education
Du 19 au 22 novembre de 9 h 30 à 18 h.
Parc des expositions - Paris - Porte de Versailles
Pavillon 7/2 Niveau 2
Quatre jours pour comprendre l'enseignement supérieur et choisir sa poursuite d'études.

Salon des Grandes Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs
Samedi 12 décembre de 10 h à 18 h et dimanche 13 décembre de 10 h à 17 h.
VIPARIS, Espace Champerret - Hall A, Rue Jean Ostreicher, 75017 Paris
Deux jours pour tout connaître des grandes écoles et de leurs concours d'accès.

Brocante des enfants de l'association Alpage

Dimanche 13 septembre, Caroline Le Bon, présidente de l'association Alpage, et ses bénévoles ont accueilli, dans la cour de l'école Malraux, une trentaine d'exposants pour la traditionnelle brocante réservée aux articles de puériculture, jouets et vêtements d'enfants.

Malgré une météo capricieuse annoncée et bien déterminés à braver les caprices du ciel, les participants se sont installés, protégeant leurs étals de la pluie. Bien leur en a pris car après un beau soleil matinal, la pluie a montré le bout de son nez. Qu'à cela ne tienne, la bonne humeur ambiante faisait oublier le mauvais temps vite balayé par une nouvelle éclaircie.

Les chineurs ont pu flâner tranquillement, prenant le temps de visiter chaque stand, sans contrainte horaire de restauration puisque tout était prévu sur place. Le point «chaud», du reste, n'a pas chômé, proposant des viennoiseries pour le petit déjeuner, croque-monsieur le midi et pâtisseries, boissons froides et chaudes à toute heure de la journée.

Les rires des enfants qui s'amusent dans la cour de l'école, les parents qui dénichent, ici le petit vêtement, là le jouet ou le livre de comptines à tout petit prix... C'est ici que l'on se retrouve, heureux de se revoir après les fièvres de la rentrée, dans un espace où le temps semble suspendu.

Un grand merci aux bénévoles de l'association Alpage et aux participants qui ont fait de cette manifestation une réussite.

Information forfait imagine R
(scolaires et étudiants-toutes zones)

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) a mis en place, depuis le 1er septembre 2015, le forfait imagine R toutes zones pour les scolaires comme pour les étudiants, moyennant un tarif unique de 341,90 €/an *(frais de dossier de 8 € inclus)*, pour l'année scolaire 2015/2016.

Conformément à la décision du STIF, autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, ce nouveau forfait imagine R, totalement dézoné, permettra aux utilisateurs de voyager sans limite sur l'ensemble des transports en commun d'Île-de-France, tous les jours de l'année. Le Département a maintenu sa participation à hauteur de 50 % *(hors frais de dossier)* au financement de ce titre de transport, pour l'ensemble des collégiens et lycéens de moins de 22 ans jusqu'au BAC. Grâce à cet effort départemental, le coût du forfait imagine R scolaire toutes zones pour les familles seine-et-marnaises s'élève donc à un coût annuel de 174,95 € au lieu de 341,90 € prix public, pour l'année scolaire 2015/2016.

La prise en charge complémentaire accordée aux élèves boursiers de l'Education Nationale reste également maintenue. Ces derniers bénéficieront donc toujours d'un tarif dégressif, soit un coût de 119,30 € ou 63,65 €/an, en fonction du montant de leur bourse.

Seniors

Centre Communal d'Action Sociale

Pour mieux affronter les aléas de la vie, Boissise-le-Roi, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), apporte un soutien à ses administrés les plus fragiles, notamment en les accompagnant afin de leur permettre de trouver leur place dans la ville.

Aide au chauffage

Le fonds d'aide à l'énergie permet d'apporter un soutien financier aux familles les plus modestes.
Vous avez 65 ans et plus, vous occupez seul(e) votre logement, vous êtes non imposable sur le revenu, vous pouvez obtenir une aide au chauffage d'un montant de 300 euros après étude de votre dossier.

Attention : vous devez prendre rendez-vous avec le CCAS pour constituer votre dossier au plus tard le 30 novembre 2015.
Documents à fournir obligatoirement : carte d'identité, déclaration de revenus et avis de non imposition.

Tradition...

Nos séniors sont conviés au traditionnel repas du 11 novembre organisé par le CCAS.
Cette année, au cours de l'après-midi, un «show ensoleillé» emmènera les convives, en danses et en chansons, à la découverte du monde.
Pour pouvoir y participer, vous devez impérativement retourner le coupon réponse figurant au bas de votre invitation.

A l'approche de Noël

Les seniors, âgés de 70 ans et plus, pourront partager la convivialité de la traditionnelle distribution des colis de Noël, vendredi 11 décembre de 14 h 30 à 17 h à la mairie, salle du club loisirs ou samedi 12 décembre de 10 h 30 à 13 h, salle de La Sellerie à Orgenoy. Le conseil municipal et les membres du CCAS vous recevront, en cette période de festivités, autour du verre de l'amitié.
Vous devrez obligatoirement vous munir du courrier reçu au préalable pour le retrait de votre colis.

Prévention
Plan grand froid : la chaîne de solidarité toujours active

Les basses températures, en particulier lorsqu'elles s'accompagnent de vent, peuvent provoquer des engelures superficielles, des gelures, voire une hypothermie. Les personnes âgées ou les personnes souffrant de problèmes respiratoires y sont d'autant plus sensibles.
Plan grand froid
Ce dispositif de prévention et de solidarité en cas d'importantes chutes des températures permet d'apporter soutien et écoute aux personnes fragiles et isolées.
Pour qui et comment ?
A partir du 1er décembre, composez le 115 si vous êtes isolé et si vous avez besoin d'aide. Vous bénéficierez d'une écoute attentive et d'une assistance de jour comme de nuit.

Quelques conseils pour se prémunir du froid :
- limitez au maximum les activités extérieures lorsqu'il fait froid, si vous devez tout de même sortir, adaptez votre habillement : couvrez-vous la tête car c'est une partie du corps où peut se produire jusqu'à 30 % de déperdition de chaleur,
- pensez à vous munir d'un cache-nez pour recouvrir le bas du visage et particulièrement la bouche, afin de conserver la chaleur corporelle, évitez de vous découvrir les mains même momentanément et habillez-vous très chaudement,
- n'hésitez pas à porter plusieurs vêtements superposés,
- maintenez un certain niveau d'exercice régulier tel la marche, sans pour autant faire des efforts importants,
- inscrivez-vous sur le registre.

Trois catégories de personnes peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :
- les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile.
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile.
- les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

L'inscription sur le registre du CCAS peut être réalisée par la personne concernée ou bien par un tiers ; elle est nominative et confidentielle. Si l'inscription a déjà été effectuée l'an dernier, elle est automatiquement reconduite. La réinscription n'est donc pas utile si vous n'avez pas changé de coordonnées téléphoniques ou postales durant l'année.

Renseignements et inscriptions sur le registre du CCAS : Centre Communal d'Action Sociale de la Ville au 01 60 65 44 00.

(PLH) Programme Local de l'Habitat

Lors de sa séance du lundi 7 septembre 2015, le conseil communautaire a adopté le projet du 3ème Programme Local de l'Habitat et décidé de le transmettre aux services de l'Etat pour examen par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

Le programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles. Son élaboration est obligatoire pour les communautés d'agglomération. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Il comprend un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique. Il indique notamment pour chaque commune ou secteur :

- le nombre et les types de logements à réaliser,
- les moyens, notamment fonciers, à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs et principes fixés,
- l'échéancier prévisionnel de réalisation de logements et du lancement d'opérations d'aménagement de compétence communautaire,
- les orientations relatives à l'application des dispositions du code de l'urbanisme, favorisant la construction de logements.

Il revêt donc une importance cruciale pour notre ville, son adoption et sa mise en application servant de base à l'élaboration en cours de notre PLU.

Le PLH 2016-2021 prévoit la production de 100 logements conventionnés sur notre commune. Afin de préserver notre cadre de vie et d'intégrer harmonieusement, au sein de notre ville, ces nouveaux logements, la municipalité a décidé d'étaler sur les six années à venir les obligations qui lui sont imposées.

Aménagement du Centre Bourg

Informations sur le paiement des impôts et les services en ligne

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) modernise et harmonise le recouvrement des recettes publiques.
Vous pouvez, dorénavant, payer en ligne toutes les sommes dont vous êtes redevable, à savoir :
- l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la taxe foncière, avec le site impots.gouv.fr et l'application smartphone «impots.gouv»,
- les amendes avec le site amendes.gouv.fr et l'application «amendes.gouv»,
- les produits locaux avec : ***tipi.budget.gouv.fr***,
- les timbres passeport avec : ***timbres.impots.gouv.fr***.

Retrouvez vos avis d'impôt sur le revenu en ligne et plus encore...
Que vous soyez déclarant en ligne ou non, vous disposez, dans votre espace «Particulier» sur ***impots.gouv.fr***, de votre avis et de votre justificatif d'impôt sur le revenu. Ces deux documents, ont la même valeur pour attester du montant des revenus et ils sont disponibles 7 j/7 j et 24 h/24 h en ligne.

Vous êtes déclarant en ligne et vous constatez une erreur sur votre avis d'impôt ? Corrigez vous-même votre déclaration en utilisant le service de correction en ligne disponible jusqu'à fin novembre 2015.
Depuis votre espace «Particulier», vous pouvez rectifier la quasi-totalité des informations que vous avez déclarées en ligne, à l'exception des changements d'adresse et de situation de famille *(mariage...)*.

Trois solutions simples et dématérialisées pour payer ses impôts :
- le prélèvement à l'échéance, qui intervient 10 jours après la date limite de paiement et vous garantit de ne pas oublier votre règlement pour les futures échéances ;
- le prélèvement mensuel, pour étaler le paiement de vos impôts 2016 sur 10 mois ;
- l'autorisation ponctuelle de prélèvement en ligne, rapide et sans engagement, avec un délai supplémentaire de 5 jours pour payer et un prélèvement 10 jours après la date limite de paiement.

En vous connectant sur ***impots.gouv.fr*** à votre espace «Particulier», vous pouvez effectuer en ligne l'essentiel de vos démarches fiscales courantes sans avoir à vous déplacer. Le dispositif est totalement sécurisé : il conserve vos données et préserve strictement la confidentialité des informations fournies. Les services sont simples d'utilisation et accessibles à tout moment.

Les prochaines échéances en novembre et décembre :

Taxe d'habitation - redevance audiovisuelle
(résidences principales et certaines résidences secondaires).
Date limite de paiement :
- lundi 16 novembre
Date limite de paiement sur Internet :
- samedi 21 novembre
Date du prélèvement :
(paiement par Internet, par smartphone et prélèvement à l'échéance)
- jeudi 26 novembre

Taxe d'habitation - redevance audiovisuelle
(résidences secondaires ainsi que certaines résidences principales)
Date limite de paiement :
- mardi 15 décembre
Date limite de paiement sur Internet :
- dimanche 20 décembre
Date du prélèvement :
(paiement par Internet, par smartphone et prélèvement à l'échéance)
- lundi 28 décembre

Attention !

Une augmentation des courriels frauduleux usurpant l'identité de l'administration et de ses agents et proposant des remboursements d'impôts a été constatée par la direction générale des finances publiques. Parmi les courriels frauduleux, les plus nombreux concernent les tentatives de fraude à la carte bancaire qui accompagnent la promesse d'une restitution d'impôts.

Soyez extrêmement prudent et sachez que les services de la direction générale des finances publiques ne demandent jamais de coordonnées bancaires par courriels. Dans votre intérêt, ne répondez pas à ces sollicitations.

Les conseils du jardinier *pour jardiner avec la lune.*

Proverbes du mois de novembre
- *Début de novembre en gelée, casse les reins à l'hiver commencé.*
- *L'été de la Saint-Martin, dure trois jours et un brin.*
- *Quand il gèle en novembre, adieu l'herbe tendre.*

Proverbes du mois de décembre
- *En décembre, fais du bois et endors-toi.*
- *Si décembre est sous la neige, la récolte se protège.*
- *Hiver rude et tardif, rend le pommier productif.*

Rappel
Il a été prouvé que la lune influence de multiples phénomènes tels que les marées ou la pousse des cheveux. Il en est de même pour les végétaux qui voient leur vigueur dépendre des phases de la lune.

En respectant le calendrier lunaire, il est tout à fait possible de jardiner en fonction des cycles du satellite terrestre et d'en profiter au mieux !

Calendrier lunaire du mois de Novembre 2015
Le calendrier lunaire du mois de novembre vous permettra de préparer au mieux vos sorties au jardin. Bien que ce mois soit plus propice au rangement et à la mise à l'abri des plantes sensibles, il y a malgré tout quelques bulbes à mettre en place...

Dim. 1 Novembre	
Lun. 2 Novembre	
Mar. 3 Novembre	Dernier quartier
Mer. 4 Novembre	
Jeu. 5 Novembre	
Ven. 6 Novembre	
Sam. 7 Novembre	Nœud lunaire Apogée lunaire
Dim. 8 Novembre	
Lun. 9 Novembre	
Mar. 10 Novembre	
Mer. 11 Novembre	Nouvelle lune
Jeu. 12 Novembre	
Ven. 13 Novembre	
Sam. 14 Novembre	
Dim. 15 Novembre	
Lun. 16 Novembre	
Mar. 17 Novembre	
Mer. 18 Novembre	Premier quartier
Jeu. 19 Novembre	
Ven. 20 Novembre	
Sam. 21 Novembre	Nœud lunaire
Dim. 22 Novembre	
Lun. 23 Novembre	Périgée lunaire
Mar. 24 Novembre	
Mer. 25 Novembre	Pleine lune
Jeu. 26 Novembre	
Ven. 27 Novembre	
Sam. 28 Novembre	
Dim. 29 Novembre	
Lun. 30 Novembre	

Calendrier lunaire du mois de Décembre 2015
Bien que les travaux d'extérieur ne soient pas importants, vous pourrez vous occuper de vos plantes d'intérieures, et commencer à penser à vos décorations de Noël ...

Mar. 1 Décembre	
Mer. 2 Décembre	
Jeu. 3 Décembre	Dernier quartier
Ven. 4 Décembre	Nœud lunaire
Sam. 5 Décembre	Apogée lunaire
Dim. 6 Décembre	
Lun. 7 Décembre	
Mar. 8 Décembre	
Mer. 9 Décembre	
Jeu. 10 Décembre	
Ven. 11 Décembre	Nouvelle lune
Sam. 12 Décembre	
Dim. 13 Décembre	
Lun. 14 Décembre	
Mar. 15 Décembre	
Mer. 16 Décembre	
Jeu. 17 Décembre	
Ven. 18 Décembre	Premier quartier Nœud lunaire
Sam. 19 Décembre	
Dim. 20 Décembre	
Lun. 21 Décembre	Périgée lunaire
Mar. 22 Décembre	
Mer. 23 Décembre	
Jeu. 24 Décembre	
Ven. 25 Décembre	Pleine lune
Sam. 26 Décembre	
Dim. 27 Décembre	
Lun. 28 Décembre	
Mar. 29 Décembre	
Mer. 30 Décembre	
Jeu. 31 Décembre	Nœud lunaire

Jours «Fruits» : ce sont les jours idéaux pour vous occuper de l'ensemble de vos fruitiers. Plantez, semez, cueillez, récoltez sans hésitation !

Jours «Feuilles» : la lune est favorable aux tiges et aux feuilles. Les actions du jardin se feront principalement sur la tonte et les tailles, vous pourrez aussi semer, planter, repiquer les végétaux à feuilles.

Jours «Fleurs» : jours où vous devrez vous concentrer sur vos fleurs.

Jours «Racines» : jours où les soins apportés aux bulbes, légumes à racines... seront les plus profitables.

Apogée, Périgée, ou nœud lunaire, il est préférable de ne pas jardiner.

Lune ascendante.

Lune descendante.

Rendez-vous à la bibliothèque municipale

Jours et horaires d'ouverture :
Les samedis de 10 h à 12 h, les mercredis de 14 h à 17 h 30 et les vendredis de 14 h à 17 h.

Livres pour adultes
«Pars avec lui» d'Agnès Ledig
Il y a Roméo, pompier professionnel qui chute très gravement en sauvant la vie d'un enfant. Il y a Juliette, l'infirmière du service de réa où il va tenter de recoller les mille morceaux de son corps et de son cœur. Il y a aussi Guillaume, un collègue infirmier en quête d'équilibre. Et puis Malou, la grand-mère de Juliette, qui, à quatre-vingt-quatre ans, ne croit plus au hasard depuis bien longtemps.
On retrouve dans « Pars avec lui » l'univers tendre et attachant d'Agnès Ledig, avec ses personnages un peu fragiles, qui souvent nous ressemblent. L'auteur de « Juste avant le bonheur » sait tendre la main aux accidentés de la vie, à ceux qui sont meurtris, à bout de souffle. Mais aussi nous enseigner qu'envers et contre tout, l'amour doit triompher, et qu'être heureux, c'est regarder où l'on va, non d'où l'on vient.

Bandes dessinées
«La cuisine des Sisters» de Christophe Cazenove, Brigitte Carrère et William
En compagnie des Sisters, apprends à préparer facilement de délicieuses recettes ! Si on écoutait Marine, à la maison on ne mangerait que des pâtes ! Mais depuis que Wendy lui a montré qu'il est possible de préparer des recettes toutes simples et bonnes à tomber par terre, sa petite Sister passe tout son temps à la cuisine. Il faut la voir mélanger la viande et le fromage pour les légumes farcis et surveiller la cuisson du caramel. Décorer les délicieux cup cakes ou égrener la semoule. Elle fait ça comme un vrai chef ! Le plus dur maintenant à la maison, c'est de convaincre Marine de manger des pâtes !
Ce livre de cuisine au format BD, mêlant photographie et personnages dessinés, est aussi drôle qu'il donne faim ! En compagnie des Sisters, suivez pas à pas les conseils du chef. Les recettes sont simples, équilibrées et variées, tout ce qu'il faut pour aider à la croissance de vos chères têtes blondes. Avis aux fans !

Livres jeunesse
«Violetta, la rupture» Tome 9 de Disney
Résumé de la série : De retour à Buenos Aires, sa ville natale, Violetta découvre le Studio 21, une célèbre école de musique dans laquelle elle s'inscrit malgré l'interdiction de son père. Amitié, amour, musique... Une nouvelle vie commence pour Violetta !
Violetta est une jeune fille qui rêve de devenir chanteuse et danseuse. Depuis sa rencontre avec Thomas, elle découvre la prestigieuse école Studio 21 où tout peut devenir possible ! La nouvelle héroïne Disney, l'idole de toutes les jeunes filles !
A partir de 8 ans.

Premières lectures
« Franklin fait du vélo » de Paulette Bourgeois et Brenda Clark
Franklin est une petite tortue curieuse et courageuse. Avec Martin l'ours, Lili le castor, Raffin le renard, Basile le lapin et tous ses amis, Franklin arrive toujours à résoudre ses problèmes !
Cette série, destinée aux jeunes enfants, raconte la vie de jeunes animaux dont Franklin la tortue. Dans chaque épisode, Franklin a un dilemme qu'il résout toujours à la fin, permettant aux enfants de s'identifier au personnage.

Retrouvez la liste des nouveautés sur :
www.mairie-boissise-le-roi.fr

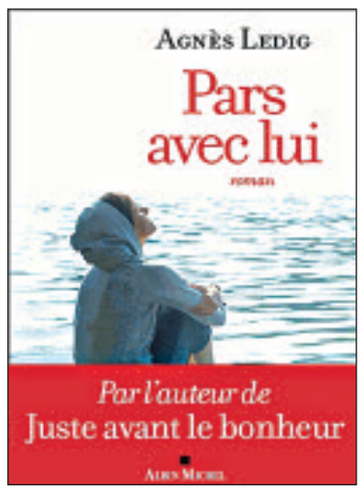

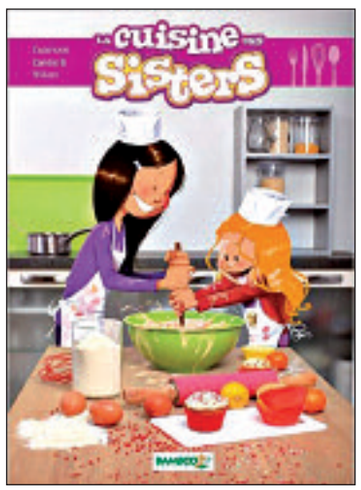

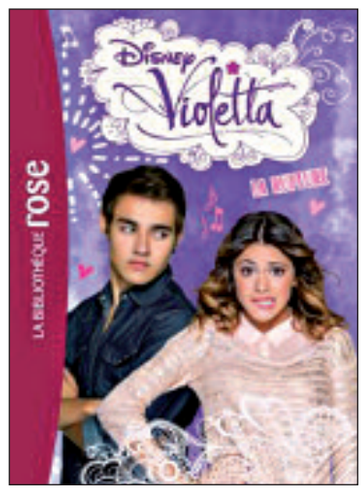

Patinage artistique

Champion de France poussins
Jean Médard, qui vient tout juste d'avoir 9 ans, est en classe de CM1 au groupe scolaire André Malraux et démarre sa 7ème année de patinage sur glace. Ses 10 heures d'entraînements hebdomadaires à la patinoire de Dammarie-lès-Lys lui ont permis de préparer le championnat de France sur glace qui s'est déroulé à Nantes le 4 mars 2015. A cette occasion, notre jeune régiboissien s'est illustré en prenant la tête des cinq épreuves de qualification et a décroché le titre suprême. Toutes nos félicitations !

Karaté

C'est reparti pour une nouvelle saison
Petits et grands, venez vous inscrire dans cette discipline qui allie respect, concentration et maîtrise de soi. Les entraînements ont lieu au dojo tous les lundis de 19 h à 20 h *(enfants et adultes)*, mercredis de 17 h 30 à 18 h 30 (cours enfants) et mercredis de 19 h à 20 h *(cours adultes)* et sont dirigés par le professeur Jean-Jacques Dal Pra 6ème Dan *(brevet d'Etat 2ème degré)*.

Contacts : *BKCODALPA@yahoo.fr*
06 58 44 67 04 - Facebook Jean-Jacques Dal Pra.

Le hockey in line vous tente

Le RSCBO a fait sa rentrée et les écoles de roller, des plus jeunes aux adultes, ont retrouvé les chemins de l'apprentissage dans la joie et la bonne humeur. L'équipe des Cobras a également repris l'entraînement et, pour la première fois, est engagée dans le Championnat Loisirs Roller Hockey (CLRH).

Vous rêvez d'être un hockeyeur, vous aimez les sports d'équipe, vous avez entre 6 et 14 ans, venez intégrer l'équipe mixte «jeunes espoirs» le samedi matin à partir de 10 h.
Nicolas, l'entraîneur évoluant en Nationale 2, vous enseignera sa passion du hockey in line afin que dans quelques années vous puissiez rejoindre les Cobras.

Pour plus d'informations :
06 30 78 09 60,
contact.rscbo@gmail.com, www.rscbo.fr

Fête patronale, marché d'automne

En images

Manger bouger

Limitez votre consommation de sucre tout en restant gourmand

Pour rester en bonne santé, limiter sa consommation de produits sucrés est essentiel…
Faut-il pour autant renoncer à toute gourmandise ? Heureusement non…

Pourquoi limiter sa consommation de produits sucrés ?
- Le sucre apporte des calories et aucun élément favorable à la santé. Consommé en grande quantité, il peut entraîner à long terme des maladies comme le diabète.
- Le sucre est aussi responsable de l'apparition des caries dentaires.
Mais consommé de temps en temps et en quantité raisonnable, les produits sucrés sont compatibles avec une alimentation favorable à la santé.

Apprenons à connaître les produits sucrés pour mieux gérer notre consommation !
Sous le nom de sucre, on retrouve :
- Le sucre visible : c'est le sucre en poudre ou en morceaux que vous ajoutez vous-même à table ou en cuisine, dans les yaourts, les gâteaux ou dans vos boissons *(thé, café…).*
- Le sucre dit «caché» : il est présent à l'état naturel dans certains aliments *(lait, fruits…),* ou est ajouté lors de leur fabrication. On en trouve ainsi dans beaucoup de produits courants comme les gâteaux, les desserts lactés, les barres chocolatées, les confiseries, les viennoiseries, le chocolat, la glace, les boissons sucrées mais aussi dans de nombreuses sauces *(ketchup, barbecue…).*
Il est dans ce cas plus difficile de se rendre compte de la quantité de sucre consommée.

Comment éviter de manger trop sucré ?
- Limiter sa consommation de boissons sucrées comme les sodas ou les jus de fruits, surtout parce que le sucre apporté sous cette forme est beaucoup plus vite absorbé par l'organisme.
- Garder les glaces pour des occasions ponctuelles.
- En fin de repas, limiter sa consommation de crèmes desserts, yaourts aromatisés ou aux fruits, souvent riches en sucre, ainsi que les pâtisseries et les biscuits. Privilégier les fruits et les produits laitiers nature.
- Attention aux grignotages devant la télévision ou l'ordinateur qui peuvent amener à consommer sans s'en apercevoir des quantités importantes de produits le plus souvent sucrés et gras.

Comment manger moins sucré ?
Limiter sa consommation de boissons sucrées
- Les boissons sucrées *(sodas, boissons aux fruits, eaux aromatisées, boissons énergisantes…)* peuvent apporter beaucoup de calories *(jusqu'à l'équivalent de 6 à 8 morceaux de sucre pour un verre).*
- Préférez les versions «light» des sodas. Il n'est, en revanche, pas conseillé de les consommer à volonté car elles entretiennent l'envie de consommer des produits sucrés.
- Et n'oubliez pas… sur la table, pendant les repas, ne mettez que de l'eau.

«J'aime finir les repas sur une note sucrée»
- Pensez aux produits laitiers simples, comme le fromage blanc ou les yaourts nature : vous pouvez les agrémenter d'un peu de sucre, de confiture ou de miel.
- Terminez plus souvent vos repas avec des fruits : entiers, en compote, en salade… Choisissez-les mûrs et de saison, ils seront plus savoureux.
- Vous aimez le chocolat ? Pourquoi pas, de temps en temps, deux ou trois carrés pour se faire plaisir.

«Je grignote toute la journée»
- Vous avez faim dans la matinée ? Assurez-vous que votre petit-déjeuner est suffisant et limitez les céréales du petit-déjeuner, notamment les plus sucrées, au profit du pain *(de préférence complet ou semi-complet)*
- Consommez plus de féculents lors des repas : pain, pommes de terre, pâtes, riz… C'est grâce à eux que nous sommes «calés», ce qui évite de grignoter entre les repas.
- Prenez plutôt une vraie pause-goûter, en consommant un ou deux aliments parmi les groupes suivants : lait et produits laitiers, fruits, aliments céréaliers.

Quand vous faites vos courses
- Etablissez une liste de courses à l'avance et suivez-la.
- Ne stockez pas trop et évitez les gros paquets ou les portions «grand format» : ça incite à en manger plus.
- Fruits, produits laitiers, pain frais… il y a des gourmandises ailleurs qu'au rayon des gâteaux et des biscuits.

«Mes enfants réclament tout le temps des gâteaux et des sodas !»
- Aidez-les à découvrir d'autres produits gustatifs : proposez-leur par exemple des fruits plutôt que des desserts lactés ou des glaces, une tartine de pain plutôt que des céréales sucrées du petit déjeuner ou un produit laitier plutôt que des viennoiseries. C'est dès le plus jeune âge qu'en diversifiant leur alimentation vous allez leur montrer que se faire plaisir ne se résume pas au sucre ou au gras.
- Sans leur interdire les produits sucrés, apprenez à vos enfants à ne les consommer qu'occasionnellement et sans excès. Limitez leur accès à ces produits en n'en stockant pas trop à la maison. Expliquez-leur très tôt les risques liés au grignotage et le lien entre sucre, carie et brossage des dents.
- N'oubliez pas que l'apprentissage commence tôt. Apprenez-leur, dès le plus jeune âge, à limiter leur consommation : oui de temps en temps, une fois par semaine par exemple, non au «tout, tout de suite, tout le temps».

Comprendre les informations nutritionnelles
- **«Sans sucres»** : l'aliment est très peu sucré, il ne contient pas plus de 0,5 g de sucres pour 100 g ou pour 100 ml de produit.
- **«Allégé en sucres»** : il contient au minimum 30 % de sucres en moins qu'un produit similaire.
- **«Sans sucres ajoutés»** : le produit n'a pas été additionné de sucres mais peut en contenir à l'état naturel.
- **«Allégé»** ou **«Sans sucres ajoutés»** ne signifie donc pas qu'il n'y a pas de sucres.
Pour bien choisir, essayez, pour des produits similaires, de comparer sur les étiquettes les teneurs en sucres.

Faut-il préférer les produits sucrés avec des édulcorants ?
Les édulcorants procurent un goût sucré, tout en apportant peu ou pas de calories. Par contre, cela ne signifie pas qu'on peut en consommer à volonté.
- Un aliment ne se résume pas à son taux de sucre : par exemple, moins de sucre ne veut pas dire qu'il y a moins de matières grasses.
- Les produits «light», comme les versions «normales», habituent vos papilles au goût pour les produits sucrés…

A retenir
- Apprécier les produits sucrés ne veut pas dire en consommer souvent et beaucoup : l'excès de produits sucrés est mauvais pour la santé !
- Apprenez à regarder les étiquettes et à comparer les teneurs en sucres des produits.
- Les bonnes habitudes s'apprennent dès le plus jeune âge : habituez vos enfants à consommer les produits sucrés de façon occasionnelle et en quantité raisonnable.
- La disponibilité crée l'envie : évitez d'acheter et de stocker trop de produits sucrés qui seront systématiquement consommés.
- Privilégiez les féculents lors des repas principaux : ils «calent» et limitent ainsi l'envie de grignoter entre les repas.

Source : *www.mangerbouger.fr*

Expression du Groupe minoritaire

Pour une meilleure Communication et Information (2)

« La citoyenneté n'est pas quelque chose qu'on nous donne mais qui se construit collectivement » dans la concertation et parfois dans le conflit (Etienne Balibar)
Nous voulons d'abord saluer la bonne gestion de la deuxième installation illicite des gens du voyage à Orgenoy, la municipalité a été présente et active auprès des habitants concernés(les voisins proches) et auprès des gens du voyage eux mêmes que nous avons rencontrés en tant que VME et qui nous ont dit combien la municipalité a été respectueuse.
Nous voulons aussi remercier Monsieur le Maire pour l'autorisation accordée à l'ALPAGE (Halte garderie)en ce qui concerne l'utilisation de la Bibliothèque, comme nous le demandions depuis longtemps.
Pour aller dans ce sens et pour qu'une meilleure communication existe au sein de la municipalité et entre la population et les élus nous voulons attirer l'attention sur les associations de la commune qui ont souvent des problèmes pour recruter un trésorier bénévole et qui ont ainsi des difficultés pour s'agrandir. Ne serait il pas possible que la mairie mette à leur disposition pour quelques heures un de ses employés, compétent dans ce domaine et pourquoi pas recruter une personne en contrat aidé !!!
La Mairie s'est mobilisée fortement pour faire signer une pétition à l'initiative de l'AMF(Association des maires de France, dont le président est FrançoisBaroin) pourquoi pas !
Mais ne pourrait-elle pas se mobiliser aussi au niveau de l'arrondissement de Melun pour trouver une zone de grand passage pour les gens du voyage ? Car depuis juin ces derniers se sont installés de manière illicite et par trois fois sur des terrains communaux qui ont été dégradés et détournés de le leur but initial (terrain de foot d'Orgenoy, espace de jeux à Boissise)cela continuera tant que l'arrondissement de Melun n'aura pas de zone de grand passage. Toutes les communes au sein de cet arrondissementdoivent être mobilisées et doivent proposer des terrains susceptibles de constituer ces zones de grand passage de 3 ha à 3,5 ha. La friche Progal partagées entre les communes de Pringy, (qui doit rejoindre la CAMVS le 1er janvier 2016)et de Boissise est un terrain susceptible.Toutes les municipalités sont appelées par le préfet à proposer des zones. La municipalité ne peut s'y soustraire car c'est cela aussi la politique : être capable au besoin d'agir pour l'intérêt général et pour que ne se renouvellent pas les installations illicites.
Mais ne pourrait-elle pas se mobiliser aussi pour le PLH (Plan local d'habitat) et le PLU (Plan local d'urbanisme) ?Ne pourrait-elle pas organiser en plus des activités institutionnelles (registre, site internet, journal municipal) des réunions plus larges, sorte d'atelier citoyen du PLU et le PLUI (Plan local d'urbanisme Intercommunal)pour échanger, dialoguer, débattre, découvrir quelquefois ? Cette concertation inter active améliorerait le document d'urbanisme qui doit nous aider à répondre à un enjeu commun : construire ensemble une ville durable et vivable qui n'oublie pas pour autant d'être aimable et désirable ... Et ce malgré les multiples contraintes fixées et les intérêts particuliers.
Et si en urbanisme la commune faisait le pari de la concertation ?

En application de l'article L. 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un espace d'une demi-page maximum est réservé à l'expression des conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale pour y traiter des sujets liés exclusivement à la vie communale et son intercommunalité. Les articles ne devront pas comporter de risque de contentieux pour la commune. Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

Instants choisis

1 Forum des associations

2 Brocante du club loisirs

3 Brocante des enfants organisée par l'association Alpage

4 Equipe U9 de l'USBPO - Journée plateau sur le terrain d'honneur

5 Marie-France Raybaud à la journée du patrimoine

6 Doris Carel de l'USBO jogging interviewée après sa belle course à Nandy

7 Rassemblement avec les scouts italiens de Caerano

8 Gâteau d'anniversaire pour les 109 ans de Madame Honoré au Village

Etat civil

Le conseil municipal, souhaite la bienvenue à...

Emie LATOUCHE née le 30 juillet 2015 à Corbeil-Essonnes
Leny DJEDJID né le 3 août 2015 à Corbeil-Essonnes
Liyano MORENO né le 25 août 2015 à Evry
Mariata YONGANE née le 25 août 2015 à Melun
Thiago SOLENTINI né le 9 septembre 2015 à Corbeil-Essonnes

...exprime ses voeux de bonheur à...

Marine HUBERT et **Eric GÉHIN** mariés le 29 août 2015
Jocelyne MORIN et **Alain LE FUR** mariés le 19 septembre 2015

...assure de sa sympathie les familles éprouvées par le décès de...

André CHARLOIS survenu le 3 août 2015 à Yerres
Juliette DAVAZE veuve **AMELOT** survenu le 13 août 2015 à Boissise-le-Roi
Nourredine BELKHIRI survenu le 21 août 2015 à Torreilles

Collectes

	Juillet	Août
...en porte à porte *(en tonnes)*		
Déchets ménagers	74,48	68,76
Déchets verts	35,72	41,54
Encombrants	8,40	5,90
Emballages	10,62	7,10
...volontaires *(en tonnes)*		
Verres	8,34	5,36
Journaux/magazines	2,46	3,35
...des vêtements *(en kilogrames)*		
Rue de Faronville	450	550
Angle rue du Château et rue des Vives-Eaux	390	240

Et si on sortait ?

Entre rêves et magie

Tous les ans avant Noël, Boissise-le-Roi brille de mille feux. Cette année, ce sera les 28 et 29 novembre à la salle des fêtes, de 14 h à 18 h 30.

Le 8ème marché de Noël organisé par le comité des fêtes vous invitera à flâner et vous surprendra par son charme et ses spécialités.

Accueillis par le Père Noël en personne, les visiteurs, petits et grands, auront le bonheur de se voir offrir la traditionnelle photo souvenir réalisée par l'atelier photo d'Artissime et offerte par le comité des fêtes.

Le carrousel et une structure gonflable, tous deux mis gratuitement à disposition par la municipalité, viendront ajouter du plaisir au plaisir...

Travaux de studio sur le thème.
Photos personnelles des adhérents.
Présentation d'un diaporama musical.
"Nous vous attendons nombreux... Notre passion peut devenir la vôtre. Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !"

Théâtre de l'Avant Seine

Après «Le Loup Garou» présenté l'an passé, le théâtre de l'Avant Seine a le plaisir de vous proposer «L'astronome», une charmante comédie de Didier Van Cauwelaert.
Rendez-vous samedi 7 novembre à 20 h 30 à la salle des fêtes.
Réservations recommandées au 01 60 65 56 40.

Vente de charité de Noël au couvent Castel Nazareth

Afin d'aider des enfants de milieux défavorisés, des enfants de Madagascar, des familles... et la communauté religieuse, la traditionnelle vente se déroulera au couvent Castel Nazareth de Boissise-le-Roi *(11 bis, avenue du Chevalier de Beausse)*, samedi 21 et dimanche 22 novembre de 10 h 30 à 17 h.

Décorations de Noël, grand choix de jeux et jouets, vente de textile *(couettes, draps, chaussons...)*, vaisselles, brocante, puériculture, livres, bibelots, CD, DVD, brocante, petits meubles...
Grand choix et petits prix...

Venez nombreux !

Le Beaujolais nouveau fête ses couleurs d'automne

Venez nombreux vendredi 20 novembre à 20 h, à la salle des fêtes, pour cette soirée organisée par le comité des fêtes.
Détente, convivialité et bonne humeur seront au menu de cette soirée.
Le bulletin d'inscription est à retirer en mairie et à retourner avant le 17 novembre.
Prix : 30 euros *(nombre de places limité).*

Salon municipal 2015

Le salon municipal de peinture et sculpture aura lieu dans les salles de la mairie du samedi 21 au dimanche 29 novembre.
L'association des «Amis des Arts de Seine et Marne», présidée par Jacqueline Bourgoin, vous invite à venir découvrir les œuvres d'une cinquantaine d'artistes.
Ouverture au public : en semaine 13 h 30 á 17 h 30, le week-end de 14 h à 18 h.

Musée de la Gendarmerie

Une première exposition temporaire consacrée au rôle de la gendarmerie durant la Grande Guerre. Centenaire de la première Guerre Mondiale oblige, le musée a choisi d'aborder le rôle de la gendarmerie durant la Grande Guerre pour sa première exposition temporaire. Documents, costumes, photos et objets notamment prêtés par d'autres institutions mettent en lumière le véritable rôle des gendarmes pendant cette période difficile.

Informations pratiques :
Musée de la gendarmerie nationale
1-3, rue Emile Leclerc - Melun
Ouvert tous les jours, sauf mardi, de 10 h à 17 h 30 *(jusqu'au 31 mars)*, de 10 h à 18 h, du 1er avril au 30 septembre. Clôture des caisses 1/2h avant la fermeture.
Tarifs : plein / 7 € - Réduit / 5 € *(Habitants de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, seniors + de 65 ans, familles nombreuses, groupes à partir de 10 personnes (en visite libre))*.
Gratuit : - de 18 ans, étudiants jusqu'à 26 ans, demandeurs d'emploi, titulaires des minima sociaux, personnels des ministères de l'Intérieur et de la Défense.
Exposition temporaire : 2 €
Plus d'informations : 01 64 14 54 64
http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/musee